



## **Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général M. Tony Sabino relative au chantier à la rue des Remparts à Granges**

### **Enoncé de la question**

Le 15 novembre 2022, le conseiller général M. Tony Sabino a déposé une interpellation écrite concernant le chantier à la rue des Remparts à Granges, dont voici le texte :

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers Conseillers généraux,*

*En date du 1<sup>er</sup> avril 2022 eut lieu à la Salle bourgeoise de Granges l'Assemblée générale de la Saint-Etienne, société de développement du village. Lors de cette assemblée, une question fut posée par l'un des villageois, membre de la Saint-Etienne, quant à l'inactivité du chantier situé à la Rue des Remparts, chantier qui bloque l'accès à cette rue depuis environ deux ans. A l'heure actuelle, le chantier est demeuré en l'état et l'accès à la Rue des Remparts est toujours entravé, exposant de surcroît ce site à un certain danger pour les passants qui s'y aventurent. Qu'en est-il actuellement de l'avancement de ce chantier ? Est-ce qu'une date de fin des travaux a été planifiée ?*

*Je vous remercie de votre attention et disponibilité.*

*Tony Sabino  
Conseiller général*

### **Réponses**

#### **Contexte**

- En 2014, une partie du mur d'enceinte médiéval de Granges, situé en contrebas de la rue des Remparts, s'est effondrée. Ce mur historique, ceinturant à sa construction le village fortifié de Granges, a été comblé au fil des siècles et un cheminement s'est installé au-dessus du dernier tronçon encore préservé le long de la rue des Remparts. Le projet de confortation prévoyant la réalisation d'un mur bétonné dans le secteur éboulé a été présenté en 2015, mais n'a pas été validé par l'Office cantonal d'archéologie.
- La vocation première de cet ouvrage moyenâgeux n'étant clairement pas de servir de mur de soutènement pour une infrastructure routière, une nouvelle réflexion sur le mode d'intervention a été ensuite coordonnée avec des archéologues spécialisés dans la préservation de ces témoins du passé.



- La solution retenue, compatible avec le réseau routier grangeard, supprime le transit de trafic motorisé sur la rue des Remparts, la laissant accessible dans sa jonction avec la rue de Fauporte uniquement aux modes doux. Ce choix a permis de réduire la largeur de la route et de soulager la tête du mur d'une partie de la charge représentée par le trafic, la route elle-même et ses bas-côtés. En diminuant les sollicitations sur le mur une préservation de ce dernier dans un état le plus respectueux de celui d'origine devenait ainsi possible.
- Situés en zone archéologique et en présence de cet ouvrage historique, ce projet et le mode d'intervention prévu, ont donc été coordonnés et validés en mars 2020 par l'Office cantonal d'archéologie. Il avait alors été convenu que l'Office cantonal se chargerait parallèlement aux travaux routiers de coordonner un dossier visant à permettre le financement des travaux de réhabilitation de la partie éboulée du mur et de préservation des zones encore en place. Ces interventions devaient être réalisées de manière coordonnées avec les travaux de génie civil afin de permettre un suivi archéologique de la zone. La Fondation du Vieux-Granges est à l'origine de ce projet qui a été soutenu par la Ville.
- Malgré l'arrêt des travaux lors de la période hivernale 21-22, le volet archéologique de l'intervention n'a pas pu être mené à terme. Le financement de ces travaux dépend en effet d'une procédure de mise sous protection du mur d'enceinte. Cette reconnaissance rend en effet éligibles les interventions sur le mur à une subvention ainsi qu'à des aides externes principalement de la loterie romande notamment si le projet est porté par une fondation comme celle du Vieux-Granges. Le Conseil municipal a donc demandé la mise sous protection du mur d'enceinte sud du bourg médiéval de Granges, dans le but d'obtenir son classement en qualité de monument historique d'importance cantonale à l'instar du statut déjà accordé au Château et aux Collines de Granges.
- Cette procédure a fait l'objet d'une mise à l'enquête et d'une séance de présentation aux propriétaires concernés en octobre 2022. Il faut par ailleurs signaler que le traitement du dossier par le Service Immobilier et Patrimoine du Canton a subi du retard suite au décès du responsable en charge du dossier. La mise sous protection permettra aux propriétaires de bénéficier de subventions et à la Fondation de dons.
- Il n'a donc pas été possible de reprendre les travaux en 2022 car les infrastructures routières, encore à réaliser, se situent sur la zone qui sera fouillée par les archéologues.

Réponses aux questions

- Le dernier contact en date pris avec l'Office cantonal d'archéologie nous apprend que le classement attendu devrait être finalisé cette fin d'année encore, ce qui permettrait d'entrevoir un déblocage des fonds nécessaires à la menée des interventions de documentation et de préservation de la valeur historique du site. Une reprise d'activité au printemps 2023 est ainsi espérée et cela permettra dans la foulée de procéder aux poses de bordures routières encore manquantes et à la réfection des enrobés de la rue des Remparts.
- Il convient finalement de rappeler que l'accès au trafic motorisé depuis l'Est de la rue des Remparts demeurera interdit, conformément au projet homologué par la Commission cantonale de signalisation routière, et en force depuis fin 2021. Seul un cheminement réservé aux piétons et cyclistes demeurera dans ce secteur, la route étant signalée aux usagers provenant de l'ouest comme impasse avec exceptions (piétons et deux-roues non motorisés) au terme de l'Ordonnance sur la signalisation routière (4.09.1).



  
Pierre Berthod  
Président

  
Jérôme Crettol  
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 décembre 2022